COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure 65240 ARREAU

N° 2017-97

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en

exercice:

64

Qui ont pris part à la délibération

56

Dont 6 procurations

Votes pour : 56 Vote contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation :

13 juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (50): PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédérick, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

<u>Présents non votants (4)</u>: FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

<u>Titulaires absents (8)</u>: MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6): Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse

M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain

M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri

Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice

M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François

M. LACAZE Noêl à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET Convention relative à l'entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire sur le pôle Aure 2008 entre la CC Aure Louron et la Commune de Saint-Lary Soulan

Monsieur le Président donne lecture de la convention relative à l'entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire sur le pôle Aure entre la Communauté de Communes Aure Louron et la Commune de Saint-Lary Soulan.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir en débattre.

SOUS-PREFECTURE

3 0 JUIN 2017

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

De valider la convention présentée par Monsieur le Président ;

 De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme

> Le Président, Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON Château de Ségure 65240 ARREAU

SOUS-PREFECTURE

3 0 JUIN 2017

BAGNERES-de-BIGORRE -65-